APJB/

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-403 DU 21 JUILLET 2014

portant nomination de trente cinq (35) élèves officiers d'active aux grades de médecin capitaine, de lieutenant et de sous-lieutenant.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;

Vu la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;

Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;

Vu le décret n° 2014-260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

Vu le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1er janvier 1980 ;

Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale,

D E C R E T E :

Article 1er : Les élèves officiers dont les noms suivent sont nommés aux grades ci-après. Il s'agit de :

GRADE DE MEDECIN CAPITAINE

1ER Juillet 2013

- Elève officier médecin KEREKOU Bayahou Rachel

GRADE DE CHIRURGIEN DENTISTE LIEUTENANT

1er avril 2013

- Elève officier dentiste AFFOKPON Sègnon Bruno

GRADE DE LIEUTENANT

1er Juillet 2012

- Elève Officier d'Active GONGOTCHAME Mahoussi Jérôme
- Elève Officier d'Active OSSE Moïse Oyédélé
- Elève Officier d'Active BOUARI Silifatou Amankè

1er octobre 2013

- Elève Officier d'Active KOUKOUI Mèdéssè Serge

GRADE DE SOUS-LIEUTENANT

1er octobre 2012

- Elève Officier d'Active AVOUNGNANSOU E. Ariel Hospice
- Elève Officier d'Active KAKPO Ségbégnon Hermann
- Elève Officier d'Active TOSSOU Coffi Clément
- Elève Officier d'Active GNIDEHOU Hodonou Victor
- Elève Officier d'Active TONATO C. Jaurès
- Elève Officier d'Active HOUNSOU-GUEDE H. Patrick
- Elève Officier d'Active ZINSOU Aron
- Elève Officier d'Active AZALOU–TINGBE Urbain
- Elève Officier d'Active SEMEGAN Merchrist A. Mèvognon
- Elève Officier d'Active TESSI Nounagnon Ruben Cyrano
- Elève Officier d'Active MIGNONDE R. Noulouwamèkpo
- Elève Officier d'Active AROUKO Kadoukpè Armel-Henry
- Elève Officier d'Active DENANVIDE Gaspard
- Elève Officier d'Active NASSARA V. Alban
- Elève Officier d'Active SINAKPASSIROGUI B. Abbas
- Elève Officier d'Active AKOKLANNOU D. Rémi
- Elève Officier d'Active YELOUASSI S. Alex
- Elève Officier d'Active ALIZANNON Gratien
- Elève Officier d'Active DANNON Aboua Jacques
- Elève Officier d'Active GANGNON Bienvenu

- Elève Officier d'Active KATAKOU Messan Koffi M.
- Elève Officier d'Active ASSOUMA A. Rachide
- Elève Officier d'Active KPOCHEME O, Judicaël Gbèmènon
- Elève Officier d'Active N'TCHA Michel
- Elève Officier d'Active TOSSOU A. Y. Gillot
- Elève Officier d'Active YAÏ Adimi Damien Kéyidé
- Elève Officier d'Active HOUNTONDJI Gbènakpon Eric
- Elève Officier d'Active ASSOGBA B. Trésor Tchevreley Peace
- Elève Officier d'Active LAFIA I. Abou.

Article 2 : Le chirurgien dentiste lieutenant AFFOKPON S. Bruno bénéficie d'une bonification de deux (02) ans à faire valoir pour la proposabilité au grade de capitaine.

Article 3 ; Les lieutenants GONGOTCHAME Mahoussi Jérôme, OSSE Moïse Oyédélé et BOUARI Silifatou Amankè bénéficient d'une bonification d'un (01) an à faire valoir pour la proposabilité au grade de capitaine.

Article 4 : Les nominations ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 juillet 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,

François Adebayo ABIOLA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Jonas GBIAN

Le Ministre de la Défense Nationale,

Denis ALI YERIMA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC HCJ 2 CES 2 HAAC 2 MECESRS 2 MDN 2 MEF2 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DANDLC3 GCONB-DCCT-DCCT-INSAE 3 BCP-CNS-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 INTERESSE 1 JORB 1.